



Assemblée générale

Distr. générale
20 janvier 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 128 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 20 janvier 2006, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres datées des 12 et 16 janvier 2006 (A/60/650 et Add.1), j'ai l'honneur de vous informer que la République de Moldova a effectué le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**

